

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 26 (1989)
Heft: 949

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ecologie et progrès

La société anonyme ACTS a présenté dernièrement à la presse un nouveau système de transport des marchandises par conteneur. Il permet au seul chauffeur de transférer la caisse mobile du wagon au camion et vice-versa, sans aucune installation spéciale, une surface en dur à côté des voies suffit (*voir schéma ci-dessous*). Pratiquement n'importe quelle gare peut faire l'affaire. La SA qui fait la promotion de ce système a été constituée en décembre 1988 et regroupe des transporteurs privés, des industriels et les CFF. Les conteneurs disponibles permettent le transport de n'importe quelle marchandise: palettes, petits colis, bennes basculantes et à ordures, ponts mobiles pour matériaux de construction, réservoirs pour liquides, silos à céréales, etc.

Alors que la Suisse tente d'imposer le système des conteneurs à l'Europe, cette innovation arrive au bon moment: ce genre de transport sera désormais également possible sur les moyennes distances et à partir de gares qui ne sont pas équipées. L'inventivité au service de la complémentarité et de l'écologie.

Autre domaine: le recyclage du verre. Le Conseil fédéral souhaite, à juste titre, rendre obligatoire la consigne pour la plus grande partie du verre utilisé dans notre pays, pour certains types de boissons d'abord, pour l'ensemble à plus long terme (*lire en page 4 et 5*). Vetropack, qui profite d'une situation de monopole dans l'industrie du recyclage, fait pression: elle va perdre du travail et une reconversion s'impose. Pourtant le bilan énergétique et écologique de l'opération ne

laisse planer aucun doute sur le bien fondé des intentions fédérales. On ne saurait donc retarder ou renoncer à l'introduction d'un système dont les aspects positifs l'emportent largement sur les négatifs, pour éviter à une industrie d'entreprendre sa reconversion. A cause de la saturation du marché du recyclage, des communes étudiaient et développaient d'autres possibilités de réutilisation du verre: comme matériau d'enrobage et de filtrage, en remplacement du sable. Et, même si cette société dénonce certains de ses contrats avec les communes, la récupération du verre pourrait être poursuivie. Là-aussi, l'innovation joue un rôle dans le développement qualitatif de notre société.

Certains invoquent la technique pour empêcher tout changement, tout progrès: le camion est plus pratique que le train, parce qu'il permet une desserte «porte à porte», et tant pis s'ils pollue davantage; le verre peut être recyclé, pas besoin d'introduire la consigne. Et on oublie que le recyclage est moins écologique que la réutilisation.

D'autres utilisent la technique pour arrondir les angles, diminuer ou supprimer les inconvénients d'un système et prouvent ainsi que l'écologie ne signifie pas forcément un retour «au bon vieux temps». Elle devient au contraire prétexte à inventer, à progresser, à améliorer et, accessoirement, à faire des affaires. Et c'est tant mieux, car c'est encore la meilleure manière pour qu'elle s'impose naturellement.

PI

Grâce à un système de cadre pivotant monté sur le wagon, le transfert depuis le camion est possible sans aucune installation. Le chauffeur recule jusqu'au cadre pivotant et pousse le conteneur sur le wagon. Il fait ensuite pivoter le chargement en bonne position à l'aide d'un câble reliant le cadre à son camion.

